



## Conseil Communal L'Isle

### Séance du Conseil communal du 12.06.2024 Condensé du procès-verbal

#### Point 1. Statutaire.

La séance du Conseil communal débute à 20h15. L'appel est fait par la secrétaire 32 Conseillers-ères présents-es lors de l'appel, 13 Conseillers-ères excusés-es, 0 Conseiller-ère absent-e. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Il est demandé une modification de l'ordre du jour qui est modifié comme suit

#### Ordre du jour :

1. Statutaire
2. Election des membres du bureau
3. Préavis 03/2024 : Comptes Communaux 2023
4. Préavis 02/2024 : Demande d'un crédit de construction de CHF 2'875'000.00 TTC, subventions non déduites pour les travaux de transformation et de rénovation du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie, rue Chabiez 1 à L'Isle
5. Préavis 04/2024 : Demande d'un crédit de CHF 74'500.00 TTC pour le remplacement du système informatique gérant le réseau du chauffage à distance (CAD) et le remplacement du système de dégazage et compensation de la pressurisation
6. Communications de la Municipalité
7. Communications du Bureau
8. Propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Les Conseillers ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 16.04.2024. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté par 30 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

#### Point 2. Election des membres du Bureau

M. Jürg Hostettler, Président jusqu'au 30.06.2024 ne souhaitant pas se représenter, M. Arnaud Cloux, seul candidat, est élu tacitement en tant que Président. Sont également élu tacitement : Mme Céline Käser, Vice-Présidente, Mme Isabelle Décosterd et M. Paul Hützli, Scrutateurs et Mme Laurence Zimmermann et M. Denis Baudat, Scrutateurs suppléants.

#### Point 3. Préavis No 03/2024 : Comptes 2023.

M. Daniel Pasche, membre de la commission, lit le rapport de de la commission de gestion. La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

1. *Administration Générale* : Pas de question.
2. *Finances* : Il est répondu aux questions.

3. *Domaines et Bâtiments* : Il est répondu aux questions.

4. *Travaux* : Pas de question.

5. *Instructions Publiques et Cultes* : Pas de question.

6. *Police* : Pas de question.

7. *Sécurité Sociale* : Pas de question.

8. *Services Industriels* : Pas de question.

*Remarques sur les comptes en général* : Pas de question.

Le préavis 03/2024 est accepté à l'unanimité par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

**Point 4. Préavis 02/2024 : Demande d'un crédit de construction de CHF 2'875'000.00 TTC, subventions non déduites pour les travaux de transformation et de rénovation du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie, rue Chabiez 1 à L'Isle**

M. Philippe Juin, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis.

M. Jean-Daniel Richard, membre de la commission, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

Le préavis 02/2024 est accepté par **20** voix pour, **4** voix contre et **7** abstentions.

**Point 5. Préavis 04/2024 : Demande d'un crédit de CHF 74'500.00 TTC pour le remplacement du système informatique gérant le réseau du chauffage à distance (CAD) et le remplacement du système de dégazage et compensation de la pressurisation**

M. Philippe Décosterd, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis.

M. Jean-Daniel Richard, membre de la commission, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

Le préavis 04/2024 est accepté par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstentions.

**Point 6. Communication de la Municipalité.**

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle et exposent les points concernant leur dicastère.

**Point 7. Communication du bureau du Conseil**

La prochaine séance est fixée au 8 octobre 2024.

Les Conseillers-ères sont prié-ées de réserver la date du 21 septembre 2024 pour la sortie du Conseil.

**Point 8. Propositions individuelles**

Il est répondu aux différentes questions.

La séance est levée à 21h50.

Tout référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie).

### Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler  
Président du Conseil



Carole Ueltschi  
Secrétaire du Conseil

